

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2017

Dossier complet le :

11/04/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0060

1. Intitulé du projet

PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING "REY"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Carpentras

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire

RCS / SIRET

2 1 8 4 0 0 3 1 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
	Aménagement d'un parking VL de 258 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parking public de 258 places, d'une aire de jeux et d'espace verts.

Sur les 258 stationnements envisagés, 238 seront végétalisés (type "evergreen"), 8 seront de type dépose minute (revêtement en enrobé) et 12 seront "classiques" (enrobé également).

L'aire de jeux pour enfants sera en espace vert (hormis les zones de réception des agrés).

L'aménagement intégrera également un dispositif de gestion des eaux pluviales de type bassin paysager.

4.2 Objectifs du projet

- 1) Sécurisation des entrées/sorties scolaires de l'école maternelle de la Cité Verte (voir figures - annexe).
- 2) Sécuriser et fluidifier le trafic sur le chemin Saint-Labre (voir figures - annexe) dont les caractéristiques actuelles ne permettent pas une circulation aisée en double sens (mise en place d'un sens unique via l'aménagement).
- 3) Création d'une aire de stationnement liée au réaménagement à moyen terme du parking des "Platanes" et de l'avenue Jean Jaurès, projet global visant à redynamiser le centre ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée des travaux estimée de 5 à 6 mois :

- Terrassement en déblais/remblais pour création de la zone de stationnement, des voies, du bassin paysager, etc.
- Mise en place des réseaux (pluvial, éclairage public).
- Aménagement des aires de stationnement, des voies, de l'aire de jeux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Stationnement public (desserte de l'école maternelle et du centre ville)

Fluidification et sécurisation de la circulation actuelle

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement sera soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	12 143 m ²
dont :	
- voirie, cheminement, stationnement (revêtement imperméable).....	5 730 m ²
- stationnement végétalisé (semi-perméable).....	3 455 m ²
- espaces verts (aire de jeux, bassin de rétention, autres).....	2 958 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemon Saint-Labre
84200 CARPENTRAS

Parcelle CE n°1359

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°05'14"04 Lat. 44°05'35"75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté préfectoral du 02/02/2016 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de Vaucluse
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	ZPPAUP - mai 2005 : Consultation de l'Architecte des Bâtiments de France

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation Sud Ouest Mont Ventoux approuvé le 30/07/2007 (Projet situé hors zone PPRI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Phase de terrassement de la terre végétale (conservation au maximum sur site)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Mise en oeuvre de couches de fond de forme (type grave 0-80mm ou approchant)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La friche agricole existante peut être le siège d'habitats pour la faune habituellement visible en milieu urbain. On notera toutefois que le site est localisé en milieu urbain à forte densité de bâtiments et voies de circulation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Friche agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☒	☐ ☐	- Risque occasionnel - accident de la circulation - Gestion de la pollution chronique liée à la circulation/stationnement de véhicules : traitement des eaux pluviales avant arrivées au bassin de rétention. - Dépôts sauvages de déchets (moins important qu'actuellement)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	- Contournement de la partie étroite du chemin Saint Labre : Fluidification du trafic
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Circulation de véhicules. Circulation existante chemin Saint Labre (Nord), parking des Platanes (Nord-Ouest), parking centre des finances publiques (Sud-Est) Plan bruit de Carpentras 2016 Voir figures annexe

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☒	☐ ☐	Idem ci-dessus
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Idem ci-dessus
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Pose d'éclairages publics solaires Eclairage public existant (parking Platanes) Tennis de Carpentras (au Sud)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Gaz d'échappement
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux pluviales des zones imperméabilisées et semi-imperméabilisées. Ces eaux transiteront par un bassin de rétention paysager avant rejet dans le réseau pluvial communal via un orifice limitant le débit de fuite selon les recommandations de la MISE 84
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet vient en lieu et place d'une friche agricole. La réalisation d'un bassin de rétention de type paysager, de places de stationnement végétalisées et d'une aire de jeux végétalisée viendra en compensation partielle des espaces verts supprimés
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	- Facilitation et sécurisation de la circulation piétons et véhicules - Stationnements hiérarchisés - Aménagement limitant la circulation en centre ville en favorisant l'accès piéton

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation d'un bassin de rétention de type paysager, de places de stationnement végétalisées et d'une aire de jeux végétalisée viendra en compensation partielle des espaces verts supprimés.

La mise en place d'éclairages solaires s'inscrit dans une volonté de réduction des dépenses et des consommations en énergie non renouvelable.

Les nouveaux modes de circulation ont été élaborés afin d'améliorer considérablement la sécurité des piétons et des véhicules

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du parking viendra en lieu et place d'une friche agricole située au coeur d'une zone à forte urbanisation et faisant l'objet actuellement d'un important dépôt sauvage de déchets.

Ce projet intègre au mieux la création d'espaces verts via la résalitation de la quasi totalité des places de stationnement en zone végétalisée (type evergreen), la cration d'un bassin paysager et d'une aire de jeux végétalisée.

Le dossier étant par ailleurs soumis à déclaration eu titre de la loi sur l'eau, une approche environnementale sera abordée pour ce dossier et les services de l'Etat auront à se prononcer aussi sur ce point.

C'est pour ces raisons que nous pensons sue le projet peut-être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Figures 1 et 2 : localisation géographique Figures 3 et 4 : vues aériennes Figure 5 : extrait cadastral Figure 6 : PLU de Carpentras - Extrait Figure 7 : zonage PPRI Figure 8 : Carpentras - Zones humides Figure 9 : Sites Natura 2000 Figure 10 - Carpentras - Plan Bruit

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Carpentras

le, 11/04/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Serge Andrieu

